

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation : 10 avril 2026	
Date de publication : 27 avril 2026	
Conseillers en exercice : 15	
Présents :	13
Votants :	15

Le vingt-trois avril 2026
à 19 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, **sous la présidence** de Mme Isabelle GRIFFOND-BOITIER, Maire.

Étaient présents:

Mmes BROUSSE Martine, COCHAND Delphine, CUENOT Nathalie, REBUFFONI Béatrice, SOLEILLANT Christine, WIEDLING Corinne
MM. BERGET Julien, LELOWSKI Marc-Gérardf, NEUVILLE Jean-Marc, NEDEY Christophe, NEDEY Vincent, WURGLER Samuel,
formant la majorité des membres en exercice.

Résultat du vote	
- Pour :	15
- Contre :	0
- Abstentions :	0

Absents excusés : CHANEAUX Julyne, Robin SOLEILLANT

Procurations : Julyne CHANEAUX à Christine SOLEILLANT
Robin SOLEILLANT à Isabelle GRIFFOND-BOITIER

Mme Martine BROUSSE a été élue **secrétaire**.

OBJET: Formation des élus

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs au droit à la formation des élus ;

Vu les crédits inscrits au budget de la collectivité ;

Considérant que les élus locaux bénéficient d'un droit individuel à la formation afin d'exercer au mieux leurs fonctions ;

Considérant la nécessité de définir les orientations en matière de formation des élus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité des votants :

- de fixer les orientations suivantes en matière de formation des élus :

- Fonctionnement des collectivités territoriales
- Finances locales, marchés publics,
- Urbanisme
- Intercommunalité

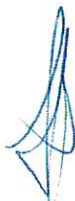
- que les formations seront dispensées par des organismes agréés par le ministère chargé des collectivités territoriales.

- d'inscrire annuellement au budget au titre de la formation des élus, un montant de 3 000 euros dans le respect des plafonds réglementaires.

- que les frais de formation, de déplacement et éventuellement de séjour seront pris en charge par la collectivité dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

DASLE, le 24 avril 2026
le Maire, Isabelle GRIFFOND-BOITIER




Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le **27 AVR. 2026**

ID : 025-212501969-20260423-DCM_2026_11-DE

